



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

”Mon Produit Préféré du Salon Made In Fenua ”

Du 29 avril au 02 mai 2021

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM), BP 118 - 98713 Papeete représentée par son président, Stéphane Chin Loy propose un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Mon Produit Préféré du Salon Made In Fenua » du 29 avril à 9 h 00 au 02 mai 2021 jusqu'à 11 h 00.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en Polynésie française, à l'exception du personnel organisateur du jeu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La CCISM s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU

Pour jouer, il suffit de vous rendre au salon et de voter par l'intermédiaire d'hôtesse et de leurs tablettes pour votre produit préféré jusqu'au 02 mai à 12h.

Parmi les participants un tirage au sort informatique désignera 20 gagnants qui seront annoncés publiquement par l'animateur du salon le dimanche 02 mai 2021 en fin d'après-midi la remise des lots se faisant ultérieurement.

Les votes des participants guideront la nomination des lauréats par les membres du jury qui seront réunis le dimanche 02 mai 2021 à partir de 13 H 30 afin de sélectionner les produits mis en concours par catégorie (voir règlement du concours).

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 4 : REMISE DES LOTS

La remise des lots est prévue ultérieurement à la tenue du salon et se tiendra au siège de la CCISM à Papeete.

Pour retirer son lot, le gagnant devra se présenter avec une pièce d'identité. Si un gagnant ne réside pas à Tahiti, il pourra faire récupérer son gain par un tiers en fournissant une photocopie de sa carte d'identité.



Toute correspondance est à adresser à :

M. le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie Française
41, rue du Docteur Cassiau - BP. 118 - 98713 Tahiti - Polynésie Française - Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax (689) 40.54.07.01
E-mail : info@ccism.pf - Site : <http://www.ccism.pf>

Le gagnant ne pourra considérer son lot comme définitivement acquis qu'après avoir été contacté par la CCISM, soit par email, soit par appel téléphonique.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 15 jours pour valider leur lot, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les participants pourront consulter le nom du gagnant sur l'affiche mise en place à la CCISM ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la CCISM.

Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant. Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet.

La CCISM décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION ET VALEUR DES LOTS EN TTC

Toute correspondance est à adresser à :

M. le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie Française
41, rue du Docteur Cassiau - BP. 118 - 98713 Tahiti - Polynésie Française - Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax (689) 40.54.07.01
E-mail : info@ccism.pf - Site : <http://www.ccism.pf>

N° lot	Désignation lot	Valeurs lots XPF
1	1 pochette de ticket à gratter + 1 billet aller-retours à bord de l'Apetahi Express + 1 bijou	43200
2	1 pochette de ticket à gratter + 1 billet aller-retours à bord de l'Apetahi Express + 1 pendentif	38200
3	1 pochette de ticket à gratter + 1 billet aller-retours à bord de l'Apetahi Express+ 1 bijou	33200
4	1 pochette de ticket à gratter + 1 pendentif + 1 panier de produits cosmétiques + 1 t-shirt	24000
5	1 pochette de ticket à gratter + 1 collier en nacre et 1 paire de boucles d'oreilles + 1 panier de produits ocsmétiques + 1 sac à pain	20400
6	1 pochette de ticket à gratter + 1 guide Passeport Gourmand + 1 pendentif	18000
7	1 pochette de ticket à gratter + 1 miroir + 1 bracelet + 1 porte clé sac à main	17800
8	1 pochette de ticket à gratter + 1 cadre + 1 collier + 1 livre	16800
9	1 pochette de ticket à gratter + 1 pack de 2 bougies 220g + 1 carnet	14300
10	1 pochette de ticket à gratter + 1 collier + 1 porte clé avec 4 perles	14000
11	1 pochette de ticket à gratter + 1 paire de boucles d'oreilles + 1 pot de miel au curcuma et 1 bouteille de vinaigre au miel	13700
12	1 pochette de ticket à gratter + 1 collier + 1 marque page	12800
13	1 pochette de ticket à gratter + 1 lot de 3 livres	9500
14	1 pochette de ticket à gratter + 1 plaque de bois local gravée	8400
15	1 pochette de ticket à gratter + 1 bon cadeau (valable 1 an)	7000
16	1 pochette de ticket à gratter + 3 bons cadeaux	7000
17	1 pochette de ticket à gratter + 1 cadre décoratif	5500
18	1 pochette de ticket à gratter	2000
19	1 pochette de ticket à gratter	2000
20	1 pochette de ticket à gratter	2000

Toute correspondance est à adresser à :

M. le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie Française
41, rue du Docteur Cassiau - BP. 118 - 98713 Tahiti - Polynésie Française - Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax (689) 40.54.07.01
E-mail : info@ccism.pf - Site : http://www.ccism.pf

ARTICLE 6- RESPONSABILITÉ

La CCISM ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

Si la CCISM met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site à l'application du jeu se fait sous son entière responsabilité sous la supervision d'une hôtesse. La CCISM ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La CCISM décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

ARTICLE 7

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la CCISM organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel.

Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai de 2 mois à partir de la clôture du jeu.

ARTICLE 8

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de Polynésie Française.

ARTICLE 9

Avec leur accord, le(s) gagnant(s) autorise(nt) la CCISM à utiliser leurs nom, prénom, voix, adresse et image dans le cadre de leur communication publicitaire et promotionnelle sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants, après accord, autorisent la CCISM à utiliser leurs coordonnées dans le cadre d'une communication ultérieure entre la CCISM et ses partenaires exclusivement, sans limite de temps ou d'occasions.

La CCISM s'engage à ne jamais céder à des entreprises tierces toutes données concernant les participants au jeu.

En application de l'article 34 de la loi française n° 7817 du 6 JANVIER 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de la CCISM.

ARTICLE 10

Le présent règlement est affiché au salon et à la CCISM à Papeete – Tahiti. Le règlement pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande.

